

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-04 : VOTE DES LOYERS**

L'an deux mil vingt-six, le 23 janvier à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Conseillers

•**Personne excusée** : Monsieur Laurent DOULET (pouvoir à Madame Marie-Thérèse Herbinier), Madame Séverine CHAMPETIER (pouvoir à Madame Sylvie LEFRANÇOIS), Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Bernard LANDEMARD (pouvoir à Monsieur Jean-Joël GIL)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2026-04 : VOTE DES LOYERS

Le Maire, Madame SOREL rappelle les montants des différents loyers encaissés par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil propose de ne pas augmenter les loyers communaux pour l'année 2026, soit :

- 948.60 euros pour le 5 rue de la Mairie
- 663 euros pour l'appartement en Mairie
- 224.40 euros pour le 14 rue de la Mairie

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette décision.

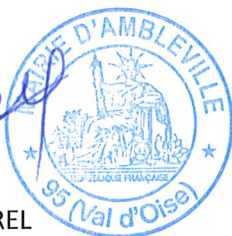
Par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

Délibéré en séance des jours mois et années susdits.

Fait à Ambleville, le 23/01/2026

Le Maire,


Martine SOREL



La secrétaire de séance

Sylvie LEFRANCOIS

